



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 19 MAI 2014

XXXXX

Le dix neuf mai deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le treize mai deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Christine CHARRIER, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Xavier COIFFARD (Ayant donné procuration à Magalie GREAU), Muriel FORTEL (Ayant donné procuration à Michel FERCHAUD) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Michel CHAMPION comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 14 mai 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n°129 à n°142 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Désignation - représentation et élection

I-1 – COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MISE EN PLACE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public, les listes devant être déposées au cours de la présente séance auprès de Monsieur le Président.

I-2 – COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DESIGNATIONS DES MEMBRES

Deux listes ont été déposées à Monsieur le Président : une conduite par Monsieur John DAVIS et une conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Liste de Monsieur John DAVIS :

Titulaires :

- Monsieur John DAVIS
- Monsieur Marc MAUPPIN
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU
- Monsieur Michel CHAMPION
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES

Suppléants :

- Monsieur Marc GREMILLON
- Monsieur Sylvain SENECAILLE
- Monsieur Jackie GELINEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Monsieur Michel BONNEAU

Liste de Monsieur Jean-Marc VACHER :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Marc VACHER

Suppléant :

- Madame Anne GRAVELEAU-HARDY

Bulletins trouvés dans l'urne : 51

Bulletins litigieux : 3

Suffrages exprimés : 48 dont 43 voix pour la liste conduite par Monsieur John DAVIS et 5 voix pour la liste conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public suivants :

Titulaires :

- Monsieur John DAVIS

- Monsieur Marc MAUPPIN
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU
- Monsieur Michel CHAMPION
- Monsieur Jean-Marc VACHER

Suppléants :

- Monsieur Marc GREMILLON
- Monsieur Sylvain SENECAILLE
- Monsieur Jackie GELINEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Madame Anne GRAVELEAU-HARDY

Enseignement supérieur

I-3 – CHANGEMENT DES CRITERES DE LA BOURSE INTERCOMMUNALE D'AIDE A L'ORIENTATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les modalités d'attribution de la bourse intercommunale d'aide à l'orientation, portant les modifications suivantes :

- le dispositif est ouvert à tout organisme d'orientation scolaire,
- le versement de la bourse est limité au montant réel de la dépense engagée, plafonnée à 150 €.

Ressources humaines

I-4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Environnement	Gestion des déchets	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne	01/04/14
Direction de la Culture	Médiathèque	1 emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	1 emploi du cadre d'emplois des bibliothécaires	Promotion interne	01/04/14

Finances et Budget

I-5 – COMPTES DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes des ateliers relais, des pépinières, des zones, du développement social, du mouchoir de Cholet, des réserves foncières, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif, présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

I-6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - APPROBATION

Le Président se retire au moment du vote et Monsieur DAVIS est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (42 voix pour, 6 abstentions), d'approuver le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes des ateliers relais, des pépinières, des zones, du développement social, du mouchoir de Cholet, des réserves foncières, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif.

Article 2 : à l'unanimité, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

I-7 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIERES 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions) décide,

Article unique : de prendre acte du bilan de la politique immobilière, menée au cours de l'année 2013.

I-8 – GARANTIE D'EMPRUNT SEVRE LOIRE HABITAT - ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS RUE DES EGLANTIER A LA TESSOUALLE

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 350 000 €, représentant 100% du prêt que Sèvre Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) est destiné à financer l'acquisition de 5 logements, situés rue des Eglantiers à La Tessoualle.

Article 2 : La garantie de la Communauté d'Agglomération du Choletais est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sèvre Loire Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en

cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

En cas de mise en jeu de sa garantie, la Communauté d'Agglomération du Choletais sera subrogée dans tous les droits de la Caisse des Dépôts et Consignations envers Sèvre Loire Habitat.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, y compris si les montants et les conditions financières du prêt diffèrent, dans la limite des plafonds fixés par la présente délibération.

I-9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHOLET SPORTS LOISIRS

Monsieur CHAMPION ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'une contribution exceptionnelle à Cholet Sports Loisirs d'un montant de 10 500 €, dans le but de faire face aux dépenses exceptionnelles, au titre des contraintes imposées pour soutenir les clubs sportifs, en raison des travaux de réparation des piscines du Pôle Sportif GlisséO.

I-10 – RECOUVREMENT DES RECETTES PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de mettre en place les prélèvements automatiques, en tant que mode de recouvrement possible des recettes, pour tous les produits pouvant être ainsi recouverts et notamment à compter de la rentrée 2014, pour les produits du Conservatoire.

Article 2 : d'adopter le règlement afférent.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-11 – REVISION DU SCOT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'État et de la Région des Pays de la Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la révision du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-11)

I-12 – PLAN D'ACTIONS RUCETTE - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE LA RUCETTE AOUT 2014 - AOUT 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, des aides financières aussi élevées que possible pour le suivi de la qualité de l'eau Rucette 2014.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-12)

I-13 – PLAN D' ACTIONS RIBOU - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE RIBOU
2014-2015-DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des aides financières aussi élevées que possible pour le suivi de la qualité des eaux de Ribou pour la période août 2014 à août 2015.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-13)

I-14 – INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE 2014-2017 - CHAMP
CAPTANT DE LA RUCETTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation de l'inventaire floristique et faunistique sur le champ captant de la Rucette.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-14)

I-15 – INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE 2014-2017 CAPTAGE DE
RIBOU - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation de l'inventaire faunistique et floristique du captage de Ribou.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-15)

I-16 – DIAGNOSTICS INDIVIDUALISES CHEZ LES INDUSTRIELS, LES
ARTISANS, LES AGRICULTEURS ET LES PARTICULIERS DU CAPTAGE DE
RIBOU - ANNEE 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation des diagnostics individualisés chez les industriels, les artisans, les agriculteurs et les particuliers du captage de Ribou.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexés.

(cf. annexe I-16)

I-17 – DIAGNOSTICS INDIVIDUALISES CHEZ LES INDUSTRIELS, LES ARTISANS, LES AGRICULTEURS ET LES PARTICULIERS DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE - ANNEE 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation des diagnostics individualisés chez les industriels, les artisans, les agriculteurs et les particuliers du champ captant de la Rucette en 2014.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-17)

I-18 – ETUDE DU PATRIMOINE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière aussi élevée que possible pour la réalisation de l'étude de patrimoine et l'élaboration du schéma directeur eau potable pour les communes de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-18)

IV - CULTURE

Spectacles vivants

IV-1 – THEATRE SAINT-LOUIS - SAISON ARTISTIQUE 2014/2015 - SPECTACLES ET MODALITES TARIFAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la composition de la saison artistique 2014-2015 du Théâtre Saint-Louis ainsi que les modalités tarifaires.

Article 2 : d'approuver le principe de souscription de contrats de co-réalisation pour compléter l'achat de spectacles dans le cadre de la saison artistique du Théâtre Saint-Louis.

Musées

IV-2 – MISE EN DEPOT D'OEUVRES D'ART PAR LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter la mise en dépôt, au Musée d'Art et d'Histoire, des 10 œuvres suivantes proposées par la Ville de Cholet :

AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS
GALIMARD Auguste	Les Trois Maries au Sépulcre	Peinture à l'huile ; toile	H : 110 ; L : 130
TRÉMOLIÈRES Pierre-Charles	L'Age d'Or	Peinture à l'huile ; toile	H : 352 ; L : 555
MAINDRON Étienne Hippolyte	Buste de Giovanni Bellini ; 1869	Marbre	H : 81 ; L : 52 ; P : 32
BOESWILLWALD Émile-Artus	Les Brumes ; 1899	Peinture à l'huile ; toile	H : 310 ; L : 390
DEHERAIN Herminie ; LERMINIER	La Madeleine au désert :1836	Peinture à l'huile ; toile	H : 183,5 ; L : 130,5
DEVAMBEZ André Victor Édouard	Conversion de Marie-Madeleine ; 1898	Peinture à l'huile ; toile	H : 590 ; L : 420
DRIVIER Léon-Ernest	La Récréation ; 1905	Plâtre	H : 132 ; L : 100 ; P : 75
JOUVE Georges ; PRUD'HON (d'après)	La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime	Peinture à l'huile ; toile	H : 240 ; L : 290
MOREAU Arnould-Louis	Légende de Saint Martin	Peinture à l'huile ; toile	H : 137 ; L : 220
MOULIN Joseph ; RIBERA (d'après)	Le Pied-bot	Peinture à l'huile ; toile	H : 165 ; L : 90

Divers

IV-3 – ESPACE SAINT-LOUIS - TARIFS 2014/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'adopter les dates d'effet, les créations, suppressions et modifications des tarifs de location de l'Espace Saint-Louis pour l'année 2014/2015.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – AVENANT N° 5 CONTRAT DE TERRITOIRE HABITAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE ET LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n° 5 au Contrat de territoire en matière d'habitat, avec le Conseil Général de Maine et Loire intégrant les objectifs complémentaires de la prolongation de l'OPAH jusqu'au 31 août 2014.

VI - ENVIRONNEMENT

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – SURVEILLANCE SISMOLOGIQUE DES BARRAGES DE RIBOU ET DU VERDON - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de mise en place d'un système d'alerte sismique, à titre gratuit, à intervenir avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) pour assurer la surveillance des barrages de Ribou et du Verdon, pour une durée de 5 ans.

REVISION DU SCOT

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Prestations extérieures	201 000,00 €	État	33 300,00 €
- accompagnement juridique		Région des Pays de la Loire	120 600,00 €
- études environnementales		Communauté	87 300,00 €
- étude économique		d'Agglomération du Choletais	
- enquête ménage déplacement			
TOTAL HT	201 000,00 €		
TVA 20%	40 200,00 €		
TOTAL TTC	241 200,00 €	TOTAL TTC	241 200,00 €

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE RUCETTE
SUR LA PERIODE AOÛT 2014 - AOÛT 2015

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Suivi qualité des eaux Août 2014 – Août 2015	70 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	35 000,00 €
		Région des Pays de la Loire (30 %)	21 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	14 000,00 €
TOTAL TTC	70 000,00 €	TOTAL TTC	70 000,00 €

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE RIBOU
SUR LA PERIODE AOÛT 2014 - AOÛT 2015

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Suivi qualité des eaux Août 2014 – Août 2015	70 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	35 000,00 €
		Conseil Régional (30 %)	21 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	14 000,00 €
TOTAL TTC	70 000,00 €	TOTAL TTC	70 000,00 €

INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
SUR LE CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE
2014-2017

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Inventaire champ captant de la Rucette	19 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	9 500,00 €
		Région des Pays de la Loire (30 %)	5 700,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	3 800,00 €
TOTAL TTC	19 000,00 €	TOTAL TTC	19 000,00 €

INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE INITIAUX
CAPTAGE DE RIBOU
2014-2017

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Inventaire captage de Ribou 2014-2017	26 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	13 000,00 €
		Région des Pays de la Loire (30 %)	7 800,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	5 200,00 €
TOTAL TTC	26 000,00 €	TOTAL TTC	26 000,00 €

DIAGNOSTICS INDIVIDUELS CHEZ LES INDUSTRIELS,
LES ARTISANS, LES AGRICULTEURS ET LES PARTICULIERS
DU CHAMP CAPTANT DE RIBOU – ANNÉE 2014

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Diagnostics de Ribou	9 750,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%)	6 825,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais (30%)	2 925,00 €
TOTAL TTC	9 750,00 €	TOTAL TTC	9 750,00 €

DIAGNOSTICS INDIVIDUELS CHEZ LES INDUSTRIELS,
LES ARTISANS, LES AGRICULTEURS ET LES PARTICULIERS
DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE – ANNÉE 2014

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Diagnostics Rucette	15 470,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%)	10 829,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais (30%)	4 641,00 €
TOTAL TTC	15 470,00 €	TOTAL TTC	15 470,00 €

ETUDE DE PATRIMOINE ET ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DEMANDE DE SUBVENTION

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Étude et schéma directeur	190 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	95 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	95 000,00 €
TOTAL HT	190 000,00 €	TOTAL HT	190 000,00 €
TVA 20%	38 000,00 €	TVA 20%	38 000,00 €
TOTAL TTC	228 000,00 €	TOTAL TTC	228 000,00 €